

Votre passeport demeure la propriété exclusive du gouvernement du Canada, et vous êtes la seule personne qui peut l'utiliser. Toute utilisation abusive de ce document de voyage pourrait entraîner des procédures criminelles, la révocation du passeport ou l'inadmissibilité ultérieure aux services de passeport.

Vérification de votre nouveau passeport 🗸

Assurez-vous que les renseignements personnels figurant dans votre nouveau passeport sont exacts. Communiquez immédiatement avec nous si vous trouvez une erreur.

Signez votre nom à l'encre sur la ligne de signature à la page 3 du passeport. Veuillez noter que la page 2 du passeport canadien ne contient plus de signature numérique préimprimée.

Les parents/tuteurs légaux ne doivent jamais signer le passeport d'un enfant, car cela le rendra invalide. Bien que les enfants de moins de 16 ans **ne soient pas tenus** de signer leur passeport, ceux âgés entre 11 et 15 ans sont encouragés à le faire. Si le document n'est pas signé par l'enfant, la section réservée à la signature à la page 3 doit être laissée vierge. Le fait qu'un enfant âgé de moins de 11 ans appose sa signature n'a pas pour effet d'invalider son passeport.

Au bas de la page 4, indiquez votre adresse dans l'espace prévu à cette fin, et dans l'espace en dessous, indiquez le nom d'une personne qui ne voyage habituellement pas avec vous et que nous pouvons aviser en cas d'urgence, le lien qui vous unit à cette personne et ses coordonnées.

Note: Votre photo a été intégrée au passeport sous forme d'image numérique. C'est pourquoi il est possible que vous remarquiez des variations dans la couleur.

Consultez la dernière page de votre passeport pour obtenir des conseils de voyage judicieux.

Mise en lieu sûr 📊

Vous êtes responsable de votre passeport et, le cas échéant, de celui de votre enfant, ainsi que de tout autre document de voyage qui vous ont été délivrés. Il vous incombe donc de les conserver en lieu sûr, à l'abri de l'eau et de l'humidité. Protégez-les en les plaçant dans une pochette en plastique ou un porte-monnaie imperméable.

Lorsque vous ne voyagez pas, rangez votre passeport dans un endroit sûr de votre maison, difficile d'accès aux autres.

Avant de partir 🕟

Période de validité du passeport ou date d'expiration : Vérifiez la date d'expiration de votre passeport (à la page 2) avant de planifier un voyage. De nombreux pays exigent que votre passeport soit valide plusieurs mois après la date prévue de votre départ. Chaque pays établit ses propres règles. Vous devriez donc consulter les conseils aux voyageurs et les avertissements, à voyage.gc.ca/conseils, pour connaître les exigences de chacun de vos pays de destination.

Prenez connaissance des conseils aux voyageurs et avertissements officiels du gouvernement du Canada concernant votre pays de destination, à voyage.gc.ca/ conseils. Vous y trouverez des renseignements à jour sur la sécurité dans des pays particuliers, les exigences d'entrée et de sortie, les préoccupations liées à la santé, les lois et la culture locales, les catastrophes naturelles et le climat de plus de 220 destinations partout dans le monde.

Commandez ou téléchargez un exemplaire de Bon voyage, mais... Renseignements indispensables aux voyageurs canadiens et d'autres publications où vous trouverez des conseils pour voyager en toute sécurité et de manière responsable, à voyage.gc.ca/publications.

Visas

Il vous incombe de communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada de chacun de vos pays de destination bien avant votre départ pour savoir si vous devez obtenir un visa pour entrer dans le pays ou pour y séjourner pendant une période prolongée. Si c'est le cas, vous devez présenter une demande de visa immédiatement. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à voyage.gc.ca/ voyager/documents/visas.

Si vous devez envoyer votre passeport à un bureau des visas, nous vous recommandons de recourir à un service de courrier qui vous permet de repérer votre envoi. Veuillez joindre à votre demande de visa une enveloppe-réponse affranchie pour le retour de votre passeport. Notez dans un registre les numéros de suivi indiqués sur les étiquettes de courrier afin de suivre tant la délivrance de votre passeport que son retour. Vous trouverez la liste des bureaux des gouvernements étrangers au Canada à l'adresse suivante : international.gc.ca/representants-etrangers.





Pendant votre voyage

Gardez toujours votre passeport en lieu sûr, et ne divulguez jamais les renseignements contenus dans votre document de voyage, à moins de nécessité absolue. Un passeport canadien est un document précieux qu'il est recommandé de toujours garder dans un lieu sûr. Ne le laissez nulle part sans surveillance, par exemple dans vos bagages, votre véhicule ou votre chambre d'hôtel.

Si vous perdez ou vous faites voler votre passeport, signalez-en la perte ou le vol immédiatement au Programme de passeport du gouvernement du Canada, en appelant au 1-800-567-6868 (au Canada) ou au bureau du gouvernement du Canada le plus près

Important : Si vous trouvez le passeport que vous avez signalé comme perdu ou volé, ne l'utilisez pas : le Programme de passeport l'aura annulé électroniquement, il ne sera plus valide aux fins de voyage, et vous pourriez éprouver des problèmes à la frontière. Renvoyez-le immédiatement à l'un des bureaux de Passeport Canada, au service de police local, à un poste de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou, si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada, au bureau du gouvernement du Canada le plus près.

Si votre passeport est endommagé, vous pourriez subir des retards importants, vous voir refuser l'entrée aux postes frontaliers ou encore vous voir refuser l'embarquement à bord d'un avion. Présentez une nouvelle demande de passeport générale, accompagnée du passeport endommagé, pour obtenir un passeport de remplacement. Si votre passeport a été endommagé lorsque vous étiez à l'étranger, veuillez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près ou communiquez avec nous en composant l'un des numéros de téléphone qui figurent ci-dessous.

Restez branchés

Inscrivez-vous au Service d'inscription des Canadiens à l'étranger, à voyage.gc.ca/inscription afin qu'Affaires mondiales Canada puisse communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence, au pays ou à l'étranger.

Abonnez-vous aux dernières nouvelles pour vous tenir au fait des récents conseils pour voyager en toute sécurité, à voyage. gc.ca/dernieresnouvelles, ou encore consultez le compte Twitter (@voyageGdC) ou Facebook (/voyageGdC) de voyage.gc.ca.

Retour au Canada

Toutes les personnes qui voyagent par voie aérienne, y compris les citoyens canadiens, doivent avoir en main les documents appropriés avant de monter à bord de leur vol à destination du Canada. Si vous êtes citoyen canadien et citoyen d'un autre pays que les États Unis, assurez-vous de voyager avec un passeport canadien valide.

Ayez en main votre passeport canadien valide. Il prouve que vous avez le droit d'entrer au Canada.

Communiquez avec nous

Site Web:

Canada.ca/passeport

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : 1-800-567-6868

À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 1-819-997-8338

ATS (pour les personnes malentendantes) Numéro sans frais (Canada et États-Unis. de 7 h 30 à 20 h [HE]):

1-866-255-7655

À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 1-514-283-5197

Dernières nouvelles pour les voyageurs

Site Web: voyage.gc.ca/dernieresnouvelles

Twitter: @voyageGdC Facebook:/voyageGdC



facebook.com/passeportcan

twitter.com/passeportcan

youtube.com/passeportcan

En cas de problèmes à l'étranger

- **I** Communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près (voyage.gc.ca/bureaux);
- **Appelez** le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa, en composant le 1-613-996-8885 (appels à frais virés dans la plupart des pays);
- le Envoyez un courriel à sos@international.gc.ca;
- Consultez voyage.gc.ca/urgences.

Ambassade ou consulat du Canada le plus près de votre destination

Adresse:		
Téléphone	e :	
Courriel :		
Courriei :		

Votre numéro de passeport:

